

LIAISONS



EQUIPEMENT

TRANSPORTS

AUX SECTIONS SYNDICALES

Actualités

n° 764

du 2 juillet 2013



FGTE
TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT

Édito

Le Dialogue social : exemples et contre-exemples



Le dialogue social est à l'honneur en cette veille de congé estival. La conférence sociale, tout comme les deux réformes annoncées, celle des retraites et celle du système ferroviaire, font l'objet de concertations poussées. Le gouvernement a choisi une méthode favorisant le dialogue social avant toute décision.

Malheureusement, il n'en va pas de même dans les entreprises.

Vous lirez, dans les pages de ce numéro, les méthodes brutales de certains employeurs qui n'hésitent pas à s'affranchir des règles de la loi comme chez Vortex. D'autres qui attendent les jugements des tribunaux pour enfin respecter leur signature comme chez Brink's. Il y a ceux qui jouent avec le feu au détriment de la sécurité de leurs passagers et de leurs salariés. Le port autonome de Strasbourg en est un bon exemple.

Enfin, les dernières de ce triste panorama, sont celles qui sont au bord du gouffre : lire le communiqué de nos camarades de la SNCM.

L'élection d'un nouveau président au MEDEF n'est pas pour nous rassurer tant celui-ci se fait le chantre d'un code du travail simplifié et au seul bénéfice des employeurs.

La loi de 2008 sur la représentativité fixe des objectifs très clairs dans l'engagement de signature en vue d'accord majoritaire. Il est plus que temps que le patronat soit soumis aux mêmes règles de représentativité. Le rapport de force s'est en grande partie déplacé vers la représentativité. Quand la Cfdt obtient 61,5 % des sièges à Brittany-Ferries lors de l'élection des délégués de bord, c'est bien la Cfdt qui tient la « barre » et au plus près des salariés.

Saluons comme il se doit ce travail de proximité, traduction concrète d'un rapport de force incontestable et d'un dialogue social responsable.

André Milan

Mobilité

Rapport commission mobilité 21 remis au ministre : projets prioritaires et scénarios définis.

La commission « mobilité 21 », mise en place en octobre 2012, avait pour mission de préciser les conditions de mise en œuvre du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport) dont le montant (plus de 245 Mds d'euros à l'horizon 2030-2040) paraissait excessif au vu de l'état des finances publiques. La commission a rendu son rapport le 27 juin 2013 et propose une hiérarchisation des projets de l'État dans le cadre d'un « schéma national de mobilité durable ». Trois groupes de priorités ont été établis : premières priorités (projets qui devraient être engagés sur la période 2014-2030), secondes priorités (projets dont l'engagement devrait être envisagé entre 2030 et 2050), troisièmes priorités (à horizon plus lointain, au-delà de 2050).

Deux scénarios étudiés : scénario 1, suppose que les ressources de l'AFITF sont maintenues constantes à 2,26 Md d'euros entre 2017 et 2030 ce qui suppose d'engager, compte tenu des clés de financements usuels entre État et collectivités / partenaires, entre 8 et 10 Mds d'euros d'ici 2030 ; le scénario 2 prévoit une augmentation des ressources de l'agence d'environ 400 Mds d'euros par an, ce qui permet d'engager entre 28 et 30 Mds d'euros d'ici 2030.

Ont été exclues du « périmètre d'analyse » de la commission : liaison ferroviaire Lyon-Turin, canal Seine Nord-Europe, CDG Express, aéroport de Notre-Dame-des-Landes, Nouveau Grand-Paris.

Le premier scénario compte 9 projets dans les premières priorités (non classés) et le deuxième 20 projets dans les premières priorités (non classés), voir carte ci-contre.

Marins

Qui veut tuer le soldat SNCM ?

L'avenir de la SNCM est loin d'être clair. Au jeu du poker menteur, la Cfdt Transports Environnement se pose la question de « Qui veut gagner des Millions ? »

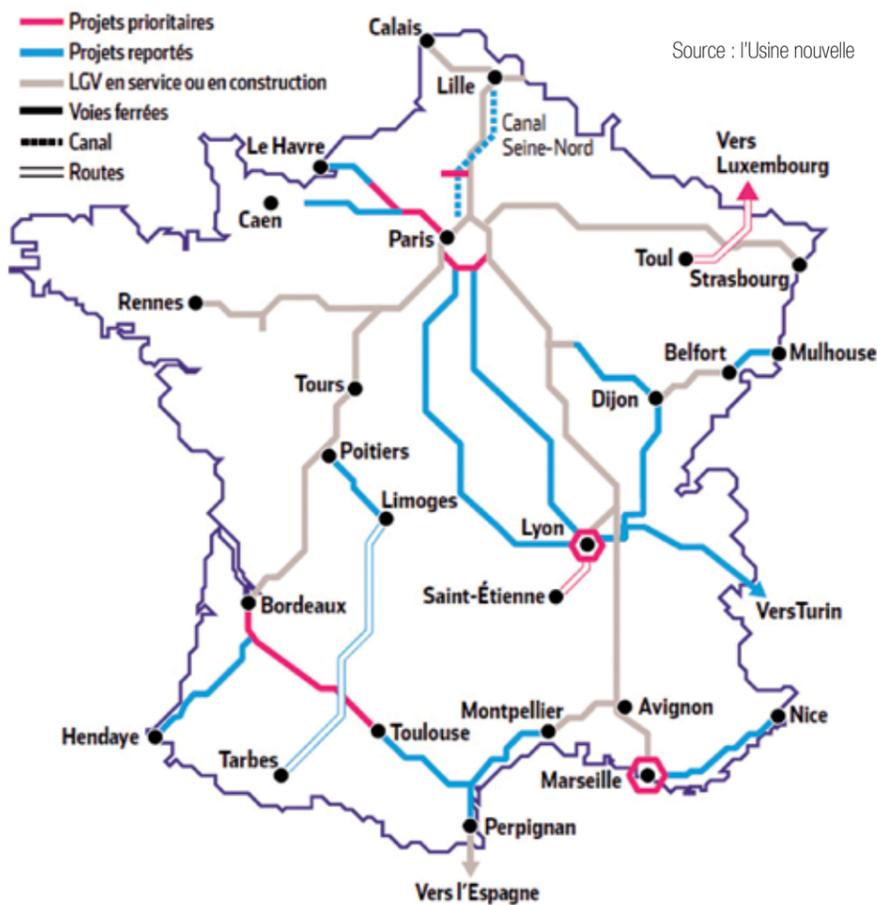
Véolia, sans nul doute, qui espère faire financer des nouveaux bateaux par d'autres et garder la plus value de valorisation de ces navires à l'issue de la future DSP. L'Europe qui, après SEA FRANCE, SERNAM et d'autres,

Élection des délégués de bord de l'équipage à la Brittany-Ferries - 61,5% des sièges à la Cfdt

Avant le final 24 postes à la Cfdt sur les 39 à pourvoir, le personnel pont, machine et hôtellerie confirme largement la confiance envers la Cfdt déjà exprimée pour les élections au Comité d'Entreprise. L'équipe Cfdt progresse de 12% et maintient son nombre de délégués dans un contexte où la direction en a réduit le nombre. La CGT recule fortement et paie l'addition pour l'accord très favorable à la direction qu'elle a signé à l'automne.

Les délégué(e)s Cfdt équipage

PROJETS PRIORITAIRES ET PROJETS REPORTÉS



Les LGV Bordeaux-Hendaye (5 600-6 300), POCL (14 000), SEA Poitiers-Limoges (1 680), Rhin Rhône (7 500), LN PACA (5 300 à 7 800), LN Paris Normandie (7 300 à 7 800) sont dans les 2^e voire 3^e priorités selon les scénarios.

La Cfdt avait été auditionnée par la commission (Dominique OLIVIER, André MILAN, François DELATRONCHETTE) ; elle avait rappelé notamment que le tout TGV

n'était pas la solution et qu'il fallait privilégier l'amélioration des réseaux ferroviaires et fluviaux existants tout en assurant le report modal de la route et de l'aérien vers le ferroviaire et le fluvial.

Le premier ministre devait rendre ses décisions sur la base des conclusions du rapport d'ici la mi-juillet ; il a déjà indiqué que celles-ci lui convenaient. À suivre, donc.

François Delatronchette

espère récupérer le montant de l'amende au nom d'une concurrence libre et non faussée.

L'autorité Corse qui veut maîtriser, à juste titre, son engagement mais qui ne se donne pas tout à fait les moyens de son ambition.

Corsica Ferries, qui attend de se payer sur la bête comme elle le fait à chaque fois que la SNCM est à la peine dans son dialogue social.

Mais qui va perdre des millions ?

L'État sans nul doute qui, actionnaire à 25%, jouera le rôle du garant financier, économique, social au nom de la continuité de l'État de droit et du territoire.

La Caisse des dépôts et consignations, actionnaire à

66% de la SNCM qui n'arrive pas à se mettre d'accord avec Véolia sur la cession de ses parts. Et pour cause !

La Cfdt Transports Environnement dénonce ce jeu de poker menteur qui dure et qui fait fi des salariés de l'entreprise, de leur emploi, de leur avenir.

Il est temps de siffler la fin de cette partie délétère sauf à donner raison à tous ceux qui considèrent qu'il n'y a plus lieu de dépenser de l'argent public et plus lieu de sauvegarder l'emploi dans un pays où le taux de chômage atteint des records. Un peu de sérieux !

Communiqué de presse n°24-2013 du 27 juin 2013

Au sommaire

- ✓ Édito
- ✓ MOBILITÉ ✓ Rapport commission mobilité 21
- ✓ MARINS ✓ Qui veut tuer le soldat SNCM ?
✓ Élection des délégués de bord de l'équipage à la Brittany-Ferries
- ✓ LA FGTE AU 14^e CONGRÈS DE LA Cfdt CADRES
- ✓ MARINS ✓ Lettre ouverte à M. le directeur du port autonome de Strasbourg
- ✓ TRANSPORT DE FONDS ✓ Lettre ouverte à M. Olivier Ducher, DRH Brink's
✓ Lettre ouverte à la Direction Générale Brink's
- ✓ ROUTE ✓ Préavis de grève nationale dans les transports VORTEX
- ✓ REPRÉSENTATIVITÉ ✓ Rappel important !





La délégation FGTE-CFDT, présente au congrès du 5 au 7 juin 2013 à Arras, était composée de Céline PIERRE, Administratrice Salariée CFDT RFF, candidate au 3^{ème} collège du Bureau national, Jean-Marc DUBAU, Bureau national CFDT Cadres sortant, Délégué syndical CFDT TRANSEDEV, candidat au 1^{er} collège du Bureau national, Pierre COMPTE, UFETAM, candidat à la Commission financière CFDT, Christian GUILLOTEAU, Animateur du Groupe Encadrement de l'Union fédérale (UF) Cheminots CFDT, Eric CHOLLET, Secrétaire National UF Cheminots CFDT, Pascal POINSOT, UF Aériens CFDT, André Milan Secrétaire Général de la FGTE-CFDT et Dominique Aubry, Secrétaire fédéral FGTE-CFDT.

Placé sous le signe de la coopération et de l'engagement, le congrès de la CFDT Cadres, regroupant plus de 300 participants, a permis à l'ensemble des congressistes de partager analyses, expériences et évolution de la CFDT au sein des entreprises.

Le précédent congrès avait placé la mandature sous la signature « Changer la donne, CADRES AVEC LA CFDT ». Au terme de cette mandature, la donne a changé.

« Changer la donne » invitait à agir sur la gouvernance des entreprises, à questionner leur stratégie et leur responsabilité sociale. « Changer la donne » valait aussi pour l'interne de la CFDT, pour une meilleure prise en compte des identités professionnelles des cadres et de leur implication plus forte dans le mouvement syndical.

Le travail et son organisation ont beaucoup changé depuis 30 ans. Au moment où chacun convient qu'il est urgent de sortir de cette phase des trente dernières années pour retrouver les clés d'une compétitivité durable, un besoin très fort de renouveler le management et du rôle des cadres apparaît au grand jour. La CFDT l'a compris depuis longtemps et accompagne cette mutation grâce à ses propositions syndicales permettant de devenir une organisation syndicale désirable pour les cadres.

Le Fichier National des Adhérents Cadres qui comptait 41 413 individus en janvier 2009 en compte 49 077 en janvier 2013, soit une progression de 18,5 % en 4 ans. La CFDT est désormais la première organisation syndicale chez les Cadres avec 26,8%.

Cela donne à la CFDT une responsabilité particulière dans les années qui viennent pour traduire cette représentativité électorale et une adhésion durable et porteuse d'avenir.

Les grandes entreprises déformées par la gouvernance financière orientent la CFDT cadres dans une réflexion. La CFDT a entendu les maux, les dysfonctionnements



et les problèmes spécifiques à l'encadrement. L'enquête CFDT Cadres réalisée sur les conditions de travail a parfaitement permis d'identifier les sujets sensibles et destructeurs au niveau de la qualité de vie au travail. La CFDT Cadres souhaite rappeler une notion simple, celle du « travail oublié ».

Bien que cette évidence puisse paraître basique, il n'en demeure pas moins que faire un travail de qualité, c'est avoir la possibilité de bien faire son métier, de le mettre en œuvre et de le développer. Aujourd'hui, l'entreprise n'investit pas sur ses salariés qu'elle considère « interchangeables ».

Les principaux axes revendicatifs de la CFDT Cadres porteront en priorité sur les pratiques managériales en faveur d'un développement soutenable, sur un modèle économique et social en faveur de l'innovation, sur l'égalité professionnelle et sur une meilleure prise en compte de la parentalité en entreprise. La CFDT a beaucoup parlé également de la gouvernance d'entreprise. Agir sur le fonctionnement des entreprises est nécessaire afin de créer un sentiment d'appartenance et agir ainsi sur des dimensions autres que celles quasi-exclusivement guidées et centrées sur la performance financière.

Agir également sur la compétitivité hors coût et la politique de redistribution des valeurs devront être des combats syndicaux importants.

La CFDT a multiplié les initiatives, seule ou en partenariat, pour légitimer l'approche de la compétitivité hors coût. Celle-ci consiste à développer par exemple l'innovation dans les produits, les services, les usages et dans la relation client, mais aussi leur qualité. C'est, pour la CFDT, un levier de développement de l'emploi. Au niveau des entreprises publiques, les notions de compétitivité hors coût et de redistribution de valeur n'ont pas la même acception que dans la sphère marchande, mais elles n'échappent pas à la problématique de l'efficacité de leur gestion et de la redistribution des gains de gestion obtenus. La CFDT Cadres agit sur des rémunérations décentes avec une juste contrepartie en matière d'investissement, la limitation des rémunérations indécentes de certains dirigeants et le renforcement du rôle des IRP.

La CFDT Cadres agit également sur les services publics, facteurs de cohésion sociale. Réduire les dépenses publiques permettra de réduire d'autant la dette publique. Les cadres ont toute leur place dans cette réflexion. Il faut offrir aux sections syndicales des outils d'analyse du « travail public ». Cela permettra de dire l'exercice du quotidien du métier. La CFDT Cadres agit également sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en facilitant sa prise en charge par les directions RH, en articulation avec les autres directions, pour en faire un objet de négocia-

tion avec les parties concernées. L'humain étant pour la CFDT au cœur de notre action. Faire reconnaître et développer le rôle essentiel du cadre-manager et expert dans la réussite de la RSE et orienter les plans de formations des entreprises vers des actions de formation liées à la RSE sont des priorités pour notre organisation syndicale.

Si le public naturel de la CFDT Cadres lui permet de s'adresser prioritairement aux jeunes diplômés, cela n'obère pas la responsabilité cardinale des managères, notamment dans l'accueil, l'insertion et la construction du parcours professionnel. La mise en œuvre d'un contrat de génération doit agir comme une opportunité pour faire progresser, par la négociation, l'emploi de qualité pour les jeunes et les seniors, et agir sur les questions de transmission des savoirs et des compétences entre les générations.

La CFDT Cadres invite à agir sur ces contrats en favorisant la diversité des recrutements au regard du diplôme, du genre et de l'origine. L'amélioration du parcours du jeune dans l'entreprise doit être organisée avec la rencontre des délégués syndicaux dans les parcours d'intégration en développant une offre syndicale adaptée.

La CFDT Cadres accorde une importance particulière sur la Qualité de vie au travail (QVT). La prescription du travail a parfois laissé peu de place à la gestion des aléas dans les modes d'organisation du travail. Restaurer la nécessaire autonomie indissociable de la fonction cadre et tenir compte des compétences des cadres-experts doivent être des priorités dans la gestion des ressources humaines, notamment avec une meilleure prise en compte du travail réel, de la valorisation et reconnaissance du savoir faire et des identités professionnelles.

Pour la CFDT Cadres, il faut réaffirmer les compétences de décision pas seulement d'exécution.

Les journées de travail déjà longues et les préoccupations qui se poursuivent bien au-delà du bureau, ont été de tous temps des marqueurs du travail des cadres. Le syndicalisme doit être vigilant sur l'équilibre entre leur vie professionnelle et vie personnelle. L'enquête réalisée en 2012 par la CFDT confirme cette tendance. Le burn-out est un risque lié à un surinvestissement professionnel dans la vie privée, y compris pendant les périodes de congés, non visible, ignoré par les collègues et la hiérarchie.

Pour la CFDT Cadres, le syndicalisme s'est construit sur des identités de métiers, de fonctions, de catégories professionnelles. Le choix d'un syndicalisme confédéré, multi-catégoriel, contribuant à l'intérêt général, n'est en rien incompatible avec un syndicalisme de prise en compte des identités professionnelles, que celles-ci soient intimement liées à des activités, des métiers, des fonctions, des secteurs professionnels, voire à des corporations...

Le travail sur les identités professionnelles est une approche absolument indispensable pour éviter que d'autres s'en emparent et transforment les identités professionnelles en corporatisme ou en dynamique de repli sur soi au détriment de la cohésion sociale. Cette

exigence doit engager la CFDT toute entière à prendre en compte de manière plus forte la réalité des cadres. La CFDT cadres souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur de transformation sociale dans les mois qui viennent à tous les niveaux.

Ne pas rester seul, c'est faire le pari de l'intelligence collective en interne de l'organisation CFDT nécessaire pour mobiliser.

Des expériences existent dans certaines fédérations (voir article sur la création du GROUPE CADRES FGTE), dans quelques régions et syndicats qui contribuent à rassembler des adhérents cadres pour construire une réflexion collective et des revendications mais ces expériences restent trop limitées. La CFDT est un énorme réservoir d'intelligence collective trop peu valorisé. La CFDT Cadres dans sa position confédérale peut contribuer à la faire émerger en travaillant en plus grande proximité avec les groupes fédéraux de cadres et les commissions interprofessionnelles dans les régions.

Pour être efficaces, crédibles, au-delà même des questions de légitimité, nous ne pouvons rester seuls. Les partenaires qui partagent nos analyses, les acteurs impliqués dans l'Observatoire des Cadres, dans le Conseil d'orientation de la Revue, et plus généralement tous les acteurs avec qui nous travaillons dans le monde académique et scientifique, mais aussi dans le monde associatif, et aussi dans le syndicalisme européen et international, peuvent devenir des partenaires et acteurs de ce mouvement, chacun à sa place et dans son rôle. Avec 2000 cadres de plus chaque année soit un taux de croissance de 5%, la CFDT Cadres pourrait se satisfaire de cette situation. Pourtant l'objectif des 50.000 adhérents n'est pas atteint. C'est moins de 10% des adhérents de la CFDT alors que la population Cadres représente 16% de la population active.

La CFDT doit assumer sa responsabilité de première organisation syndicale chez les Cadres. La CFDT Cadres doit être intéressée à son développement et demande la restauration du lien entre ses moyens financiers et l'évolution du nombre de cadres adhérents. Un autre levier de développement est l'accueil en entreprise et administration des jeunes issus de l'enseignement supérieur qui constituent un potentiel important de recrutements.

Plusieurs amendements ont porté sur la négociation

des usages des technologies de l'information et de la communication, sur l'articulation entre le dialogue social et le dialogue professionnel, la représentation des salariés dans les conseils d'administration et sur la reconnaissance des responsabilités d'encadrement dans la fonction publique. Des ateliers avec les partenaires de la CFDT Cadres ont été proposés autour de la mobilité publique, de l'avenir du statut cadre, de l'insertion des jeunes diplômés, de la compétitivité hors coût et de la formation professionnelle.

La CFDT a animé ainsi de nombreux débats et imposé des réflexions sur le télétravail, le congé paternité que le syndicat entend promouvoir au nom de l'égalité, la fonction publique, le syndicalisme et les identités professionnelles.

Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT, a conclu le congrès en intervenant sur les rendez-vous sociaux importants, notamment la conférence sociale engagée par le gouvernement en soulignant les valeurs de la CFDT dans son contexte réformiste qui confère à notre organisation syndicale à une responsabilité singulière.

Tous les candidats et candidates FGTE-CFDT qui se présentaient à ce congrès ont été élus, il s'agit de :

- Céline PIERRE, élue au Bureau national CFDT Cadres
- Jean-Marc DUBEAU, élu au Bureau national CFDT Cadres
- Mireille BLONDEL, élue à la Commission financière CFDT Cadres
- Pierre COMPTE, élu à la Commission financière CFDT Cadres

La composition du Secrétariat national est la suivante :

- Jean-Paul BOUCHET, Secrétaire général
- Jean-Claude BARBOUL, Secrétaire général adjoint
- Patricia BLANCARD, Secrétaire générale adjointe
- Martine FLACHER, Secrétaire nationale et trésorière
- Youssef GHENNAM, Secrétaire national et trésorier adjoint
- Franca SALIS MADINIER, Secrétaire nationale
- Jérôme CHEMIN, Secrétaire national

Cet exécutif sera renforcé par une huitième personne. ■

Christiane Guilloteau

Déclaration FGTE-CFDT Au 14^{ème} congrès de la CFDT CADRES - Le 5 juin 2013

Bonjour à toutes et à tous

Vous trouverez peut-être inhabituel qu'un Secrétaire général d'une fédération intervienne à la tribune sur le rapport d'activité.

Mais quand je vous aurai dit que j'étais membre du BN Cadres de 2004 à 2008, que j'ai participé au groupe de travail Gouvernance, que j'ai contribué modestement au livret administrateur salariés et enfin que je suis cadre moi-même, vous trouverez peut-être plus normal ma présence parmi vous. La Fédération Générale des Transports et de l'Environnement a inscrit dans son plan de travail la syndicalisation des cadres et plus particulièrement des jeunes cadres. C'est une des priorités de notre mandature.

La FGTE, fédération mixte, public-privé, se caractérise par des identités professionnelles fortes. Cheminots, Aériens, Marins, Routiers, Fonction publique d'Etat constituent ces identités professionnelles. Sans les cultiver à outrance comme d'autres O.S. corporatistes, elles sont le socle de notre développement syndical. La FGTE souhaite, à l'occasion de ce congrès, finaliser une convention avec la CFDT Cadres. Les secteurs professionnels des transports comportent des grands groupes qui concentrent des milliers de cadres. Nos représentants, nos candidats au BN, lors de ce congrès, sont issus de ces groupes. Ils sont de forts appuis pour mettre en œuvre notre plan de travail fédéral.

Céline PIERRE, cadre à RFF et administratrice sala-

riée sera un atout pour tous, pour une traduction concrète des dispositions de l'accord de janvier 2013. Jean Marc DUBAU, cadre à Transdev, que beaucoup d'entre vous connaissent, a choisi de rester le plus possible auprès des salariés de son groupe, ce qui lui permet, tout comme Céline, de vous faire part d'une réalité de « travailleurs cadres ».

J'emploie, à dessein, travailleurs cadres, tant ceux-ci sont au même titre que les autres salariés des salariés comme les autres. Même si le taux de féminisation est faible dans les transports et donc chez les cadres de ce périmètre, la FGTE a à cœur de porter leurs propres revendications dans un milieu plutôt masculin. La CFDT, première organisation syndicale dans le transport routier, comme dans d'autres secteurs du transport, veut conforter et amplifier cette première place.

Il va sans dire que la syndicalisation des cadres est un enjeu majeur de la représentativité. C'est pourquoi nous mettons en place un groupe fédéral cadres. Je souhaite que Céline et Jean Marc vous apportent l'ambition de la FGTE d'une syndicalisation amplifiée des cadres, qu'ils nous renvoient l'ambition de coopération et d'engagement de ce congrès.

Bon congrès à toutes et à tous !

Je n'oublie pas bien sûr Pierre COMPTE et Mireille BLONDEL, tous deux candidats à la Commission financière. ■

André Milan - Secrétaire général FGTE-CFDT

Le groupe cadres FGTE est créé

Conformément à ses Statuts* et à son Règlement Intérieur**, la FGTE-CFDT vient de créer son GROUPE CADRES FGTE.

Il se compose, dans sa configuration de départ, de :

- Céline PIERRE, RFF, FGTE, élue au Bureau national CFDT Cadres
- Jean-Marc DUBAU, TRANSEDEV, UF Route, élu au Bureau national CFDT Cadres
- Mireille BLONDEL, SNCF, Secrétaire nationale UF Cheminots CFDT, élue à la commission financière de la CFDT Cadres
- Eric CHOLLET, SNCF, Secrétaire national UF Cheminots CFDT
- Christian GUILLOTEAU, SNCF, Animateur du Groupe Encadrement de l'UF Cheminots CFDT
- Pascal POINSOT, AIR France, Union Fédérale Aériens
- Eric CHAPELLE, ADP, syndicat SPASAP CFDT
- Maxime DUMONT, GEODIS, FGTE-CFDT
- Hubert LEBRETON, Ministère, Secrétaire général de l'UFETAM
- Dominique AUBRY, SNCF, Secrétaire fédéral FGTE-CFDT, Responsable du GROUPE CADRES FGTE.

Le GROUPE CADRES FGTE entend bien s'emparer de toutes les prérogatives que lui confèrent les Statuts et le R.I. de la Fédéra-

tion. Installé à la faveur de la préparation du 14^{ème} congrès de la CFDT Cadres, il a tenu sa première réunion, à l'invitation de la CFDT Cadres et de son Secrétaire général adjoint Laurent MAHIEU, dans ses locaux, le 26 avril 2013. L'objectif était de préparer l'intervention de la FGTE sur le rapport d'activité et l'émission d'amendements à la Résolution générale de la CFDT Cadres. Ce qui fut fait, bien sûr. Mais très vite, au cours d'un tour de table de présentation, le débat s'est orienté sur les problématiques cadres, notamment leur inquiétude, les difficultés de l'Encadrement de proximité et les échéances électorales professionnelles dès le premier trimestre 2014 dans les différents secteurs transports et la Fonction publique, représentés à cette réunion.

De là, est née l'idée de définir un « cahier revendication FGTE cadres » qui viendra compléter les revendications spécifiques métiers et sera mis à disposition des équipes en campagne électorale. La nouvelle équipe fédérale Cadres s'est tout de suite mise au travail et s'est donné rendez-vous le 2 juillet dans les locaux de la CFDT Cadres afin de poursuivre l'ouvrage. ■

Dominique Aubry

* Statuts FGTE-CFDT, Article 4.5, extrait : « ... De même, un comité de liaison des cadres est constitué entre les Unions Fédérales intéressées pour alimenter les débats des structures CFDT, et notamment ceux de l'Union Confédérale des Cadres. Chacun de ces comités est placé sous la responsabilité d'un membre du Bureau fédéral. »

** R.I. FGTE-CFDT, Article 30 : Equipe nationale cadres

a) Un groupe d'information et d'échange est constitué au plan national pour alimenter les débats des organismes statutaires sur les problèmes spécifiques des cadres. Il aura également pour rôle d'apporter des éléments d'information et d'expression auprès des cadres.

b) L'équipe nationale est constituée sur la base des Unions fédérales concernées.

c) L'équipe nationale participe aux travaux de l'UCC par l'intermédiaire de représentants désignés par le Bureau Fédéral. »

URI Nord Pas de Calais : 75 000 jeunes au chômage ; 14 % taux de chômage ; 65 000 adhérents (avec 2055 Cadres dont 35 % de femmes) ; 4^{ème} région CFDT.

CFDT Cadres :

- 4 000 Cadres adhérents à la CFDT par an. 1^{er} OS chez les Cadres et Agents de Maîtrise (27%), devant la CGT à 6 points.
- Spécificité sur les ingénieurs. Eurocadres.
- 50 000 exemplaires de chaque revue de la CFDT Cadres.
- OdC, pour un travail en réseau et en coopération. 15 séminaires, 3 colloques depuis 2009.
- Axes de progrès : proximité des salariés, prendre en compte de manière plus forte la réalité des Cadres, les stagiaires (travail avec la Cé)
- Problèmes : mobilité géographique sans réel accompagnement, manque de motivation profonde dans le travail.
- Un véritable congé paternité ! Travail et temps : questionnaire, 3 000 retours, 3 grandes tendances : domicile éloigné, plus d'équilibre vie pro/vie perso, notamment pour les femmes « La 3^{ème} journée de la femme Cadre », management.
- Revendications portées par la CFDT Cadres : charge de travail et équilibres de vie, management et performances en question, télétravail.
- Réflexions : TIC, réseaux sociaux, bi localisation, utilisation du mail, indicateurs sociaux et environnementaux et pas que financiers = intérêt général ! pouvoir mesurer.
- Droit d'expression, droit d'alerte (revendication CFDT de 2000) ... bonnes conduites et chartes ...
- 20 000 contacts réguliers par mail.
- Rendre la CFDT désirable pour les Cadres !
- Plus d'adhérents Cadres ... mais moins de moyens ...
- APEC : 12/07/2011 : nouvelle convention. Aide aux PME.
- AGIRC : Retraite complémentaire des Cadres. 70 administrateurs CFDT. Fini le paritarisme MEDEF / CFE CGC, la CFDT prendra la présidence au printemps 2014.
- CESI : Présidence CFDT depuis 2013. 50 % qui rentrent sont des primo rentrants !
- Livre « À quoi servent les Cadres ? » : Plus d'1/6 salariés est Cadre (17,6% en 2011). Presque 40 % des Cadres sont des femmes. Allongement du travail hebdomadaire et intensification du travail chez les Cadres. Changement de nature du travail pour être plus compétitif ! Et avec TIC : tout maîtriser et calculer : on devient des « experts du travail abstrait » ... Injonction d'autonomie / process et indicateurs !

F3C : Actions ciblées Cadres lors des élections professionnelles avec la CFDT Cadres. Axes prioritaires géographiques, comme à La Défense (Idée : voir si possibilité de travail en commun avec FGTE/UPCAC SNCF Voyages !).

URI Basse Normandie : la CFDT Cadres est un laboratoire d'idées, qui ne sert pas que pour les Cadres. Pas de différences entre les Cadres du Privé et du Public. Objectif : un référent Cadres par secteur professionnel.

URI Bretagne : se rendre compte plutôt que de rendre compte ! Pousser les non Cadres à aller à l'encontre des Cadres !

SGEN : Plutôt Encadrement que Cadres !

URI Franche Comté : CFDT Cadres, rien à voir avec la CFE - CGC ! Plus de travail en Interpro, car tendance repli entreprise et même métier !

FBA : 1^{er} OS, dont plus de 5 000 adhérents Cadres. Avenir des retraites complémentaires ?

Fusion AGIRC / ARCO : quand, comme demandé dans notre résolution ? Travail en commun avec la CFDT Cadres sur RSE.

FGMM : À qui servent les Cadres ? ... A quoi sert un syndicat quand on est Cadre ? ...

FCE : Enquête Temps et travail, avec un travail de proximité et prise de conscience. Prise en charge syndicale des Cadres pas naturelle, pas optimum ... Syndicalisation au-delà de la sympathie !

FGA : Pas mal de chercheurs ... Importance des réseaux. La CFDT Cadres est le « poil à gratter » de la CFDT !

URI Nord Pas de Calais : 500 mails réguliers.

URI Rhône-Alpes : Réseau important.

Résultats : Rapport d'activité : 100 % ; Rapport financier : 100 % ; Projet de résolution générale : 14 amendements retenus sur 112.

Renforcer la proximité, repenser le management et l'organisation du travail (déjà pour les managers de proximité), prendre en compte l'identité professionnelle, ANI QVT en cours ... où le Patronat accepte, enfin, de plancher sur l'organisation du travail ! Le syndicalisme doit reprendre la main sur l'organisation du travail : déficiente (volontairement ?) chez le Patronat !!! ■

Eric CHOLLET

Marins

Lettre ouverte à M. le Directeur du Port Autonome de Strasbourg



La CFDT s'est implantée au Port Autonome de Strasbourg lors des dernières élections.

La CFDT s'est rendue lundi 24/06/2013 à une réunion relative à l'organisation du travail des navigants. (M. URBAN & METZ et Mme FRUHAUF). Lors de cette entrevue, la Direction a présenté un projet de planning et de rémunération pour 2014.

La CFDT s'insurge des propositions inadmissibles faites par la Direction. En effet il a été proposé :

- De recalculer les ISH (bien entendu à la baisse !)
- De réduire le nombre de jours de RTT (et ce jusqu'à 8 au lieu de 22 à ce jour...)
- De ne plus payer les jours fériés en HS (manque à gagner en moyenne de 200 € brut)

En échange de tout cela, les cycles intégreraient un rythme de travail plus « light » avec 2 WE de repos / 5 semaines de travail.

Avec en prime une semaine à 3 ou 4 jours de travail

par cycle... ainsi, la Direction pourrait justifier la réduction des RTT...

Comment ne pas prendre ces propositions autrement que pour de la provocation... Ou bien est-ce les prémices d'une mise à plat à minima avant une privatisation imminente de Batorama ?

Nous ne nous laisserons pas faire, nous n'hésiterons pas à médiatiser et politiser le débat. Les navigants sont prêts à débrayer si nécessaire... Il faut que la Direction du Port prenne conscience rapidement que les navigants ont déjà fait beaucoup d'efforts...

Il conviendrait que celle-ci fasse des propositions honnêtes et acceptables par tous.

Pour tous les navigants : les militants CFDT

Route

Préavis de grève nationale dans les transports VORTEX

Les Organisations Syndicales CFDT et CGT ont déposé un préavis de grève nationale illimité à partir du lundi 24 juin 0h00 au sein de l'entreprise VORTEX exerçant une délégation de service public de transport scolaire d'enfants en situation de handicap.

L'Intersyndicale CFDT et CGT condamne les graves manquements aux rémunérations des salariés, constatés par la direction du travail sur les infractions suivantes :

- Travail dissimulé par dissimulation partielle d'emploi salarié - mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement accompli. (articles L8221-5, L8221-1, L8224-1 du code du travail).

- Paiement de salaire inférieur à celui fixé par les stipulations d'une convention ou d'un accord collectif de travail étendu. (articles R2263-3 du code du travail).

Les rémunérations ainsi détournées représenteraient en moyenne 20 à 30 % du salaire annuel.

Les verbalisations, les actions juridiques et les négociations laissent sourde la direction de VORTEX. C'est dans ce contexte que la CFDT et la CGT ont décidé de passer à une vitesse supérieure pour dire STOP à la maltraitance sociale des salariés déjà précarisés par des contrats de travail à temps partiel subi. Il n'est pas acceptable que les enfants en situation de handicap et les « salariés pauvres » servent de variable d'ajustement économique aux restrictions budgétaires des marchés publics. Les 2300 salariés de VORTEX transportent avec professionnalisme ces élèves et demandent à exercer leur profession de conducteur en période scolaire sereinement et dans la dignité.

C'est l'heure de la mobilisation, et même si quelques jours de grève seront extrêmement dommageables sur de très faibles revenus, les sommes détournées annuellement sur les salaires sont en moyenne 10 fois supérieures. Tout travail mérite salaire!

Communiqué de l'Union Fédérale Route CFDT / CGT Transports

Attention !
Rappel important !

Les responsables de section syndicale et responsables de syndicat doivent s'assurer que les PV des entreprises ayant eu des élections professionnelles ont bien été saisis et sont exploitables. Pour ce faire, ils doivent consulter le site du ministère du travail (www.electionsprofessionnelles.travail.gouv.fr/web/guest/home). S'il est constaté une anomalie, un recours doit être entamé, par lettre recommandée, par l'entreprise ou / et le délégué syndical, auprès du centre de traitement national.



Si le procès verbal n'apparaît pas sur le site, il se peut que l'employeur ait « oublié » d'envoyer un exemplaire du PV à l'adresse suivante : CTEP, TSA 79104, 76934 ROUEN Cedex 9. Il faut lui rappeler son devoir !

Attention, au 31 décembre 2016, il sera trop tard pour saisir le centre de traitement. Les PV qui n'auront pu être corrigés ne seront pas pris en compte.

Toute la CFDT a un objectif : Que toutes les voix obtenues par une liste CFDT entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 soient prises en compte.

Pascal BALLY - Trésorier Adjoint, Syndicalisation
bureau : 01 56 41 56 18 - mobile : 06 76 25 79 02

bally@fgte-cfdt.org

Transport de fonds

Lettre ouverte à l'attention de Monsieur Olivier Ducher, DRH Brink's

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière réunion du CCE du 13 juin 2013, la FGTE-CFDT vous a interpellé sur votre décision prise lors des NAO 2013 concernant le paiement des RCL acquis en fin de période de modulation à hauteur de 50 %.

En effet, face aux disparités constatées dans les régions, nous vous avons demandé soit d'harmoniser au plus haut, à savoir paiement à 100 % des compteurs, soit de faire respecter la règle inscrite dans votre PV de désaccord.

Nous avons aussi réaffirmé notre position syndicale ainsi que d'autres, à savoir que le but initial des accords 35 heures était de prendre ces RCL en jours de repos et, de ce fait, embaucher si besoin était.

Or, aujourd'hui, la situation ne permet pas aux salariés de prendre ces RCL car l'effectif est plus que tendu au sein des agences.

C'est pourquoi, nous vous demandons de remettre à plat après les élections tous les accords liés aux temps de travail qui sont actuellement inadaptés.

En cette période économique difficile pour les salariés, notre premier souhait serait de voir toutes les heures au dessus de 35 heures payées en heures supplémentaires, ce qui apporterait du pouvoir d'achat aux salariés.

Comptant sur une réponse rapide de votre part, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pascal QUIROGA, DSC Brink's Evolution le 24 juin 2013

Lettre ouverte à la Direction Générale Brink's

Depuis plusieurs semaines, les conditions de travail se dégradent dans toutes les régions, et ce, malgré les divers avertissements lancés par tous les représentants FGTE-CFDT lors des réunions, C E, C.H.S.C.T. et DP.

Aujourd'hui, plusieurs agences sont en sous-effectif tant au niveau du roulage que du comptage et du DAB.

Les compteurs d'heures explosent dans plusieurs régions malgré les accords RTT mis en place avec des limites hebdomadaires de travail qui ne sont plus respectées.

De plus, une pression psychologique très forte est exercée au sein de certaines agences, notamment dans les services comptage (ex : Clermont Ferrand). Face à cette situation dégradée, la FGTE-CFDT exige de l'entreprise qu'elle stoppe la baisse incessante des effectifs, qu'une vraie politique d'embauche

soit menée afin de garantir aux salariés de bonnes conditions de travail et d'apporter ainsi aux clients une bonne qualité de service.

Pour la FGTE-CFDT, la Direction Générale BRINK'S doit cesser sa stratégie « du toujours plus avec beaucoup moins ».

**CETTE SITUATION NE PEUT PLUS DURER !
POUR SUIVRE UNE IDÉE FIXE EXCLUT CLAIR-
VOYANCE ET RÉALITÉ !**

La FGTE-CFDT exhorte donc la Direction Générale Brink's à prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour rétablir des conditions de travail acceptables et justes pour tous les salariés.

FGTE-CFDT transport de fonds et de valeurs.

MACIF,
N°1 DE L'ASSURANCE AUTO
DEPUIS PLUS DE 20 ANS*.

DEPUIS TOUJOURS LA MACIF INNOVE POUR MIEUX VOUS PROTÉGER
EN PARTICIPANT À LA CRÉATION DU CONSTAT AMIABLE.
EN CRÉANT UNE GARANTIE ACCIDENTS QUI PROTÈGE LE CONDUCTEUR
AINSI QUE SA FAMILLE, MÊME EN DEHORS DE LA VOITURE.
EN PROPOSANT UNE ASSISTANCE AU VÉHICULE ET AUX PERSONNES
DANS TOUS SES CONTRATS AUTO**.

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE

*Macif, 1^{er} assureur auto en France en nombre de contrats, année après année, depuis 1990. Source : L'Argus de l'Assurance.
** Créateur du contrat Garantie accident comprenant la garantie du conducteur et la protection de la famille en cas d'accidents de la vie privée. Les garanties d'assistance sont proposées dans toutes les formules de notre contrat Auto. Les garanties et services sont accordés dans les conditions et limites fixées aux contrats.
MACIF : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 - 4, rue de Pied-de-Fond, 79000 Niort.